

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

N° 2014-03

CONSEIL RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MANDATURE 2010-2014

VŒU DU CONSEIL REGIONAL

**«Centrales biomasse de Gardanne et Brignoles
Le Conseil régional demande des engagements précis pour
préserver la filière bois-énergie locale »**

Adopté en Assemblée plénière le 21 février 2014

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la biomasse d'origine forestière (bois-énergie), agricole ou issue des déchets verts, représente plus du tiers de la production d'énergie renouvelable, ce qui en fait une composante majeure du mix énergétique régional. Cette énergie est amenée à se développer pour la production de chaleur et d'électricité, pour atteindre les objectifs de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) : 2/3 d'énergies renouvelables en 2050.

Le Conseil régional PACA apporte depuis plusieurs années, à travers ses politiques forestière et de développement des énergies renouvelables, un soutien aux petites installations domestiques ou collectives (plus de 230 installations ont été soutenues), permettant le chauffage d'habitations et d'équipements publics. **Une filière bois-énergie locale s'est ainsi créée, mais elle demeure fragile.**

C'est dans ce contexte que deux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en PACA par la Commission de Régulation de l'Energie : la reconversion d'une centrale thermique par E.On à Gardanne, et Inova Var Biomasse à Brignoles. Les plans d'approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l'utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de l'ordre de 500 000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ces volumes seraient complétés de 335 000 tonnes de bois importé de l'étranger. Le rendement de production d'électricité des centrales E.On et Inova à partir de biomasse n'est par ailleurs que d'environ 40%, sans valorisation de la chaleur produite, qui sera relâchée dans l'air, véritable gâchis des ressources naturelles régionales.

Ces projets risquent donc de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d'anéantir les efforts consentis par la puissance publique, notamment la Région, au cours des dernières années. Ils entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois : bois d'œuvre, pâte à papier (usine de Tarascon), bois-énergie en circuit court. Outre le risque de déstabilisation brutale sur les prix, les conséquences de cette pression nouvelle sur la ressource forestière sont déjà visibles sur le terrain, avec le démarchage de petits propriétaires forestiers privés pour faire exploiter leurs bois, sans aucune garantie de prise en compte des enjeux paysagers et écologiques, ni certification de gestion forestière durable.

De nombreux mouvements citoyens se créent actuellement dans toute la région et dénoncent une menace sur les forêts provençales et alpines, du Languedoc-Roussillon, de Rhône-Alpes, d'Auvergne, de Midi-Pyrénées...

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni en assemblée plénière le 21 février 2014, demande :

A E.On et Inova :

- **Un plan d'approvisionnement durable et préalable à la mise en service des centrales, garantissant la préservation de la forêt provençale et alpine et de la filière bois-énergie locale, dans le respect des procédures légales (études d'impact et d'incidence) et le respect des mesures de protection des espaces (PNR, Natura 2000, sites classés, charte forestière, forêt modèle...)**
- **Des engagements précis de qualité des coupes, de valorisation du bois aux meilleurs usages, de relations commerciales bénéficiant à toutes les parties, de valorisation de la chaleur produite et de circuits de transport minimisant les nuisances**
- **L'articulation prévue avec les autres projets de centrales biomasses ou usines dépendants de cette même ressource**
- **La tenue de ses engagements en matière de formation et d'emploi**

Au Comité Régional Biomasse (présidé par le préfet de région) :

- **L'approbation formelle des plans d'approvisionnement détaillés et cartographiés sur la base des plans durables de gestion forestière, après avis des collectivités locales concernées**

Au Gouvernement :

- **Un moratoire sur la mise en service des centrales de Gardanne et Brignoles, en attendant l'élaboration et l'approbation de plans d'approvisionnement durables**